

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
MINISTERIEL DE L'EDUCATION NATIONALE**

**Réunion du 5 septembre 2019**

<b>AVIS</b>	<b>SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION</b>
<p><b>Avis n°1</b></p> <p>Suite à l'exposé sur les risques psycho-sociaux engendrés par la réforme dite transformation de la voie professionnelle et par ses dispositifs, le CHSCTM demande l'abandon de cette réforme et la mise en place de véritables concertations pour tenir compte de l'expertise des enseignants et des organisations représentatives des personnels afin d'envisager des mesures qui amélioreront réellement les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves dans la voie professionnelle.</p>	<p><i>Les suites données par l'administration seront consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p>
<p><b>Avis n°2</b></p> <p>Face au peu d'informations statistiques sur les plans et actions de prévention mises en places consécutivement ,et comme la réglementation le prévoit, à la rédaction des DUERP , le CHSCTM demande à ce qu'apparaissent dans le prochain rapport annuel la proportion des établissements écoles et services menant des plans et actions de prévention suite à la rédaction des DUERP.</p>	<p><i>Les suites données par l'administration seront consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p>